

CHARTRE POUR LES JOUEURS DES EQUIPES

L'Association Sportive (AS) permet **aux joueurs (*)** des équipes de participer à des compétitions auxquelles ils n'auraient pas accès à titre privé. Dans ce cadre, l'AS assiste le joueur pour pratiquer le golf et représenter le Club dans les meilleures conditions possibles. L'AS attend du joueur une conduite exemplaire et une contribution au développement sportif du golf au sein du Club.

Cette charte définit les modalités de sélection des joueurs et des joueuses au sein des différentes équipes ainsi que leurs droits et devoirs à respecter.

Sélection des joueurs

Pour chaque compétition, la sélection est effectuée par le capitaine de l'équipe, désigné par la Commission Sportive de l'AS, en prenant en compte les éléments suivants :

- L'esprit sportif et la combativité
- La forme tant physique que technique au moment de l'épreuve
- La disponibilité aux dates des différentes compétitions
- La capacité du joueur à privilégier une stratégie d'équipe plutôt qu'individuelle
- Les résultats obtenus lors des compétitions extérieures
- Le niveau de jeu avant la compétition
- L'expérience du joueur en compétition par équipe

Avantages

Les compétitions par équipe impliquent une cohésion forte, il est important de faciliter cet esprit de groupe en rassemblant l'équipe ensemble le plus proche possible des lieux de l'évènement.

Pour ces raisons, et en plus des frais d'inscription, l'AS prendra en charge (sur justificatifs) lors de compétitions par équipe à l'extérieur (*) un montant maximum par jour et par joueur:

- de 75€ pour la nuitée en demi-pension,
- de 10€ pour une collation,
- du coût de deux seaux de balles.

S'il n'y a pas de nuitée, deux seaux de balles et 10€ pour une collation par jour et par joueur seront pris en charge par l'AS.

L'AS pourra mettre à disposition son minibus, suivant les conditions énoncées dans la charte d'utilisation du minibus. Ainsi, la mise à disposition, pour le déplacement d'une équipe de l'AS, lors de la journée de reconnaissance et de celles de la compétition, est faite à titre gratuit, **le carburant restant à la charge des utilisateurs sauf pour le transport des enfants de l'Ecole**

(*) Sauf pour les épreuves d'interclubs où seuls les droits d'engagement seront pris en charge + collation après la rencontre

CHARTRE DU JOUEUR DES EQUIPES

de golf. Pour les autres mises à disposition, les frais d'usage seront à régler par chèque ou par virement sur le compte associatif selon le tarif en vigueur (le barème kilométrique pour l'année 2022 est de **0.55€/km**).

Les frais de transport restant à charge du joueur en cas d'utilisation de son véhicule personnel.

De plus, le joueur bénéficie :

- D'un équipement vestimentaire aux couleurs du Club, suivant les conditions de prise en charge et de participation fixées par l'AS. Cette dotation n'est pas effectuée chaque année.
- De deux seaux de balles de practice de notre golf (fournis par le capitaine, avant chaque compétition).
- D'une participation de 50% sur les droits d'inscription aux compétitions individuelles comptant pour le Mérite Amateur, pour les jeunes de moins de 26 ans.

Contreparties

- Être membre de l'AS, abonné et licencié au golf de Limère, avoir son certificat médical validé.
- S'impliquer dans la vie du Club : présence à l'assemblée générale et à des compétitions organisées par le Club (Championnat du Club...) ; échanges avec les jeunes de l'EDG ; accompagnement de jeunes sur un championnat ; starter ou commissaire lors d'une compétition du Club...
- Être disponible aux compétitions par équipe et être présent lors des entraînements collectifs (prévenir le capitaine en cas d'indisponibilité).
- Porter l'équipement aux couleurs du Club sur les compétitions et en représentation.
- Avoir « l'esprit Club et l'esprit d'équipe » : se conformer aux décisions du capitaine de l'équipe ; se battre pour les résultats de l'équipe ; aider et soutenir ses coéquipiers ; se rappeler que l'équipe est constituée d'un collectif de joueurs.
- Avoir un comportement irréprochable sur le parcours et au Club-house.

La charte est connue de tous par affichage au Club et par publication sur le site de l'AS du golf d'Orléans LIMERE. En conséquence, le joueur qui s'inscrit dans une équipe en accepte explicitement les termes.

(*) L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.